



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cotisations

Question écrite n° 31283

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation économique des très petites entreprises relevant du régime social des indépendants (RSI). Leurs cotisations sont calculées sur le revenu professionnel de l'année n-2. Or beaucoup d'entre elles ont subi de plein fouet les effets de la crise, accusant une forte baisse d'activité depuis ces deux dernières années. De ce fait, il existe un grand décalage entre leurs revenus de l'année n-2 et les revenus qu'elles dégagent actuellement. Aussi, les cotisations appelées par le RSI pour 2013 représentent-elles, dans bien des cas, des sommes exorbitantes au regard de leurs revenus actuels, ce qui risque d'exposer les chefs d'entreprises concernés à de très graves difficultés financières, voire de conduire certains d'entre eux au dépôt de bilan. Par conséquent, il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour répondre aux difficultés spécifiques de ces entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31283

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6818

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)